

1.5 Foncière commerciale de Normandie

**Désignation du représentant de l'EPF au sein du
Conseil d'Administration de la Foncière**

Foncière commerciale de Normandie – Désignation du représentant de l'EPF au sein du Conseil d'Administration de la Foncière

Au cours de la séance du 27 novembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé les projets de statuts et le protocole d'actionnaires de la SEM immobilière « FONCIERE COMMERCIALE DE NORMANDIE » et approuvé la prise de participations de l'EPF à hauteur de 162.500 € et la prise de garantie éventuelle demandée aux actionnaires à due proportion dans le capital social.

Le conseil d'administration de cette société foncière est composé de 18 membres, soit 10 administrateurs représentant les actionnaires du collège public et 8 administrateurs représentant les actionnaires du collège privé dont 1 siège pour l'EPF.

En outre, ce Conseil d'Administration bénéficiera de l'avis technique d'un Comité de Sélection et des risques permettant d'informer les administrateurs sur les engagements et les risques éventuels pris par la Société. Ce comité est composé de 9 membres à voix délibérative dont 1 siège pour l'EPF.

Aussi, il convient pour la SEM immobilière « FONCIERE COMMERCIALE DE NORMANDIE » de désigner :

- **un représentant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration**
- **un représentant pour siéger au comité de sélection et des risques.**